

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04522 Numéro SIREN : 878 277 284 Nom ou dénomination : A-MONSDIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2023 sous le numéro de dépôt 7699

A-MONSDIS
Société par actions simplifiée au capital de 38.000 €
Siège social : ATHIS MONS (Essonne) 32, Avenue Edouard Vaillant

878 277 284 RCS EVRY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 MARS 2023**

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mars,

La société **FERRAND DISTRIB**, SAS au capital de 37.000 € dont le siège social est à ERAGNY SUR OISE (Val d'Oise) Centre Commercial Art de Vivre, immatriculée sous le numéro 498 905 314 RCS PONTOISE, représentée par Monsieur Alain FERRAND, Président,

Associée unique de la Société **A-MONSDIS**,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- qu'en sa qualité de Président de la société FERRAND DISTRIB, elle-même Présidente de la société A-MONSDIS, Monsieur Alain FERRAND, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et qu'il n'a pas établi le rapport de sa gestion pendant ledit exercice par application des dispositions des articles L 232-1 IV et R 232-1-1 du Code de Commerce.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022,*
 - *l'affectation des résultats de cet exercice,*
 - *la mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,*
 - *la nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire,*
 - *pouvoirs.*
-

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- La société PTBG ET ASSOCIES dont le siège social est à COLOMBELLES (Calvados)
Campus Normandie Technologie Caen – 1, Rue du Bocage

pour une durée de six exercices qui expirera après la réunion qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028 et qui se tiendra dans l'année 2029.

Le Commissaire aux comptes Titulaire a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait le mandat proposé.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

-O-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique
La société FERRAND DISTRIB
représentée par son Président Monsieur
Alain FERRAND

copie conforme à l'original,
le Président

